



*Fait le 25 octobre 2018,
À Paris*

David Belliard,
Président du groupe écologiste de Paris
Conseiller de la métropole du Grand Paris

Catherine Guillouard,
Présidente - Directrice Générale
de la Régie autonome des transports parisiens

54, quai de la Rapée
75012 Paris

Objet : Situation du collectif “Le Clocher”

Madame la Présidente - Directrice Générale,

De par son statut public, la RATP nous semble avoir vocation à répondre aux grands enjeux qui se posent à la puissance publique, et dans ce cadre, à agir dans l'intérêt général.

Nous souhaitons par la présente revenir sur la situation du collectif « Le Clocher », qui occupe actuellement, et ce de façon intercalaire la friche appartenant la RATP, située au 77 avenue du Docteur Netter dans le 12e arrondissement de Paris.

Ce type d'initiative de permettre à des artistes de s'installer dans des lieux vides ou en friche, prise par la RATP comme par de plus en plus d'acteurs foncier, nous paraît extrêmement positive. A l'heure où les prix immobiliers et fonciers sont rédhibitoires dans la capitale, cela permet en effet d'offrir un espace de création à des artistes qui ont énormément de difficultés à trouver des lieux pour exercer leur activité. Par ailleurs, cela valorise des espaces délaissés, tout en créant une dynamique de quartier, grâce aux projets portés par les collectifs en place et les liens qu'ils tissent avec les riverains. Enfin, l'impact financier est intéressant, car l'occupation de ces espaces vides permet de supprimer des coûts de gardiennage non négligeables pour le propriétaire.

Ce type de projet d'occupation des espaces laissés à l'abandon nous semble donc relever d'une forme d'intérêt collectif, et de ce fait pourrait avoir vocation, nous semble-t-il, à devenir quasiment systématique.

En ce qui concerne la situation particulière sur laquelle nous souhaitons attirer votre attention, il semblerait que les travaux prévus sur la parcelle prennent du retard mais que le collectif « le Clocher » doive tout de même, pour l'instant, libérer les lieux dans les jours qui arrivent.

Or, malgré le vœu que notre groupe a fait voter lors du dernier Conseil de Paris, qui plus est à l'orée de la trêve hivernale, les personnes de ce collectif, qui font vivre cette friche et le quartier depuis plusieurs mois, n'ont pas de solution de relogement. Ils ont essayé de trouver des solutions de repli, tant par eux même qu'en sollicitant les différents acteurs publics, mais pour l'instant rien ne se présente, et dans quelque jours, ces personnes ne pourront plus travailler.

Madame la Présidente - Directrice Générale, il nous semble impensable que les personnes qui constituent ce collectif ne puissent plus exercer leur art, alors que les bénéficiaires de leur présence sont réels. Aussi, nous souhaitons que la possibilité de rester sur place jusqu'à ce qu'une solution de relogement ait été trouvée leur soit accordée.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande, et vous prie d'agréer, madame la Présidente - Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

David Belliard



Copies envoyées à :

Anne Hidalgo, Maire de Paris

Emmanuel Grégoire, 1er Adjoint à la Maire de Paris, chargé du Budget, de la transformation des politiques publiques et des relations avec les arrondissements

Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris en charge de d'urbanisme, des projets du Grand Paris et du développement économique et de l'attractivité

Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence